



**PC** Journées  
& Réunionnaises  
Plaies et Cicatrisations

*La passion des plaies...*

6<sup>eme</sup>  
Édition

Infirmier en pratique avancée : recherche paramédicale,  
protocole de coopération.

CEDELLE M.  
IDE CHU Sud

MAILLOT J.  
CDS CHU Sud

28 & 29 avril 2023 - Stella Matutina

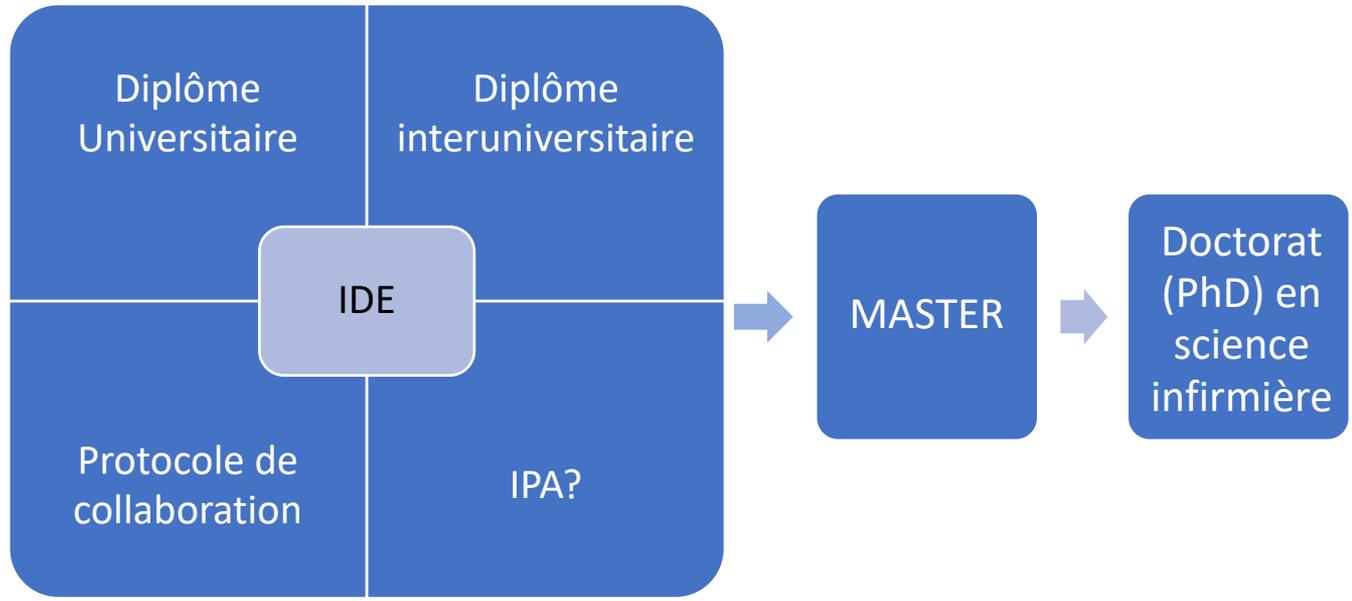


## Déclaration de lien d'intérêt

Nous ne déclarons pas de lien d'intérêt en rapport avec cette présentation.

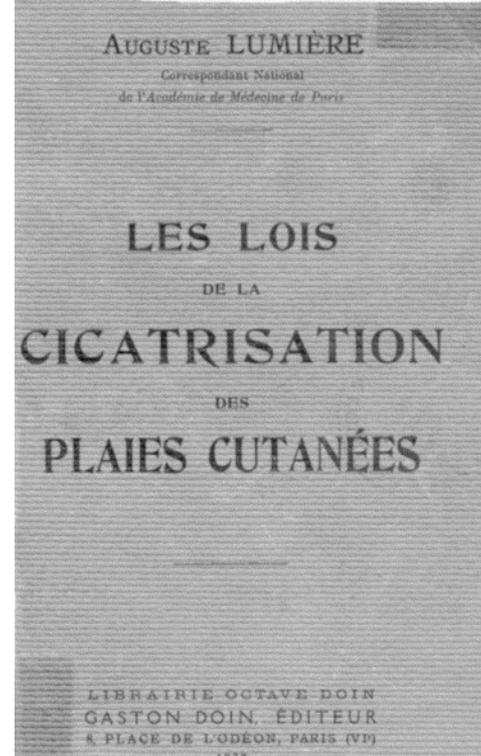


# Formations





- Métier en évolution
  - Récent brevet en 1922, D.E depuis 1942
- Plaie et cicatrisation
  - Ce n'est pas une spécialité
  - Ce n'est pas une pratique avancée
- C'est un **domaine d'expertise**
  - Avec beaucoup de formations





# La recherche

- En développement
  - Evidence Base Nursing (EBN)
- La P/C est un environnement adéquat
- Accessible à tous les IDEs

PubMed.gov

US National Library of Medicine  
National Institutes of Health

ScienceDirect

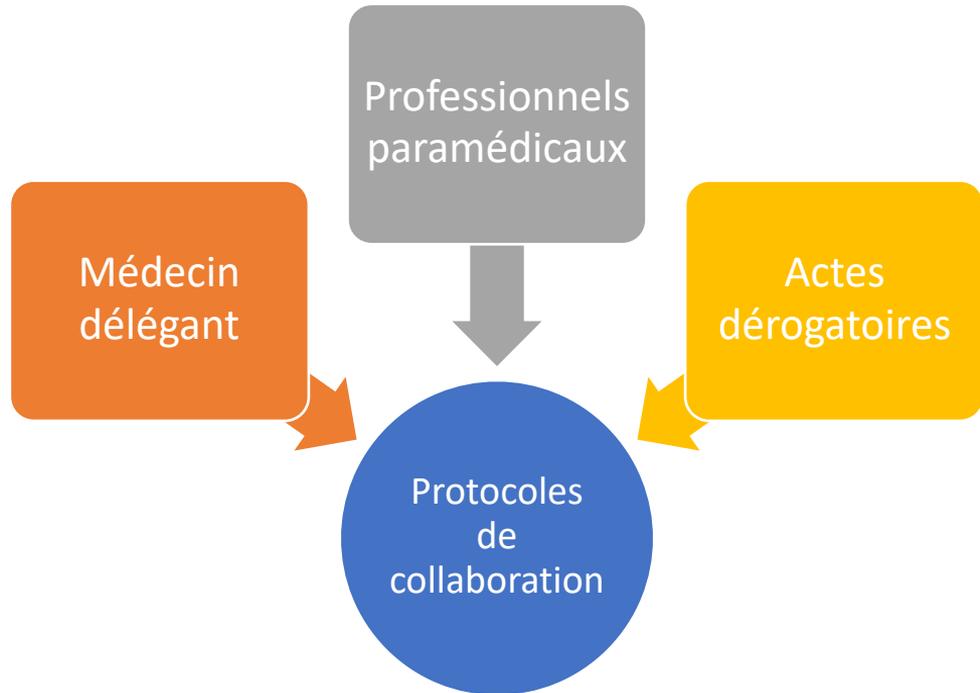


ELSEVIER



6<sup>ème</sup>  
Édition

# Protocole de Collaboration





# Protocole de collaboration

## Les objectifs:

- Optimiser le parcours de soins, réduire les délais.
- Développer des organisations nouvelles...
- Évolution de l'exercice avec l'extension des champs d'intervention des professions.
- Optimiser le temps médical sur de nouveaux patients, des prises en charge complexes, des missions d'expertises.

=> Tous les professionnels de santé peuvent s'inscrire dans un protocole de coopération. (ES public ou privé, Maison de santé, MSP...).



# Protocole de collaboration

## Liste des protocoles nationaux autorisés:

- Réalisation d'échographies des veines et/ou artères des MS par une IDE en lieu et place d'un médecin.
- Prise en charge des plaies chroniques des MI et du pied diabétique par un IDE.
- Évaluation et suivi de plaies complexes et/ou à retard de cicatrisation par un IDE expert en P/C dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télémédecine.

## COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

*Modèle type de protocole de coopération : intitulé et région du Protocole*

**SYNTHESE PC\_074**

**Prise en charge pluri professionnelle des plaies chroniques des membres inférieurs et du pied diabétique par un(e) IDE en lieu et place d'un médecin**

**LE MODELE TYPE DE PROTOCOLE DE COOPERATION COMPREND DEUX PARTIES :**

- FICHE PROJET
- TABLEAU « DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT »



# Quid de demain ?

- Protocole de collaboration en P/C sur l'île.
- Infirmier de Pratique Avancée et plaie?
- RECHERCHE avec le PhD en SI.



# Infirmier en pratique avancée (IPA)

- Formation supplémentaire de 2 ans (master)
- Ouvert à tout IDE justifiant de 3 ans d'exercices
- 5 domaines d'interventions:
  - \* pathologies chroniques stabilisées et les polyopathologies courantes en soins primaires
  - \* oncologie et hémato-oncologie
  - \* maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
  - \* psychiatrie et santé mentale
  - \* urgences
- Missions :
  - ▶ Activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage
  - ▶ Actes d'évaluation et de conclusion clinique, actes techniques, actes de surveillances cliniques et paracliniques
  - ▶ Prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, prescriptions d'examens complémentaires, renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.



# Protocole de collaboration et protocole d'organisation

## Protocole de collaboration

- Est réalisé entre le médecin et l'IDE
- Est une délégation des soins médicaux vers des paramédicaux
- La liste des protocoles autorisés est validée par la HAS
- L'ARS accorde nominativement les professionnels et les actes qu'ils sont autorisés à réaliser dans le cadre de ce protocole

## Protocole d'organisation

- Est passé entre le médecin et l'IPA
- Concerne le domaine de compétence de l'IPA
- Prévoit les modalités de prise en charge
- Prévoit les modalités et la régularité des échanges entre médecins et IPA
- Prévoit les modalités et la régularité des réunions de concertation pluri-professionnel
- Prévoit les conditions du retour du patient vers le médecin



# IPA et plaies : complémentaire

## Annexes (Articles Annexe I à Annexe V)

### Annexe I

Modifié par Arrêté du 11 mars 2022 - art. 1

LISTE DES ACTES TECHNIQUES QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À EFFECTUER SANS PRESCRIPTION MÉDICALE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À EN INTERPRÉTER LES RÉSULTATS POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI

- Réalisation d'un débitmètre de pointe.
- Holter tensionnel, prélèvements de sang par ponction veineuse ou capillaire ou par cathéter veineux.
- Prélèvements de sang par ponction artérielle pour gazométrie.
- Prélèvements non sanglants effectués au niveau des téguments ou des muqueuses directement accessibles.
- Prélèvements et collecte de sécrétions et d'excrétions.
- Recueil aseptique des urines.
- Réalisation et surveillance de pansements spécifiques.
- Ablation du matériel de réparation cutanée.
- Pose de bandages de contention.
- Ablation des dispositifs d'immobilisation et de contention.
- Renouvellement et ablation des pansements médicamenteux, des systèmes de tamponnement et de drainage, à l'exception des drains pleuraux et médiastinaux.
- Pose de sondes vésicales en vue de prélèvement d'urines, de lavage, d'instillation, d'irrigation ou de drainage de la vessie, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 4311-10.
- Pose de sondes rectales, lavements, extractions de fécalomes, pose et surveillance de goutte-à-goutte rectal.
- Appareillage, irrigation et surveillance d'une plaie, d'une fistule ou d'une stomie.
- Branchement, surveillance et débranchement d'une dialyse rénale, péritonéale ou d'un circuit d'échanges plasmatique.
- Utilisation de techniques de médiation à visée thérapeutique.
- Réalisation d'une échographie de vessie.
- Echoguidage des voies veineuses périphériques difficiles.
- Pose de cathéter veineux court.
- Pose de sonde gastrique.
- Pose de sonde vésicale à demeure y compris le premier sondage chez l'homme.
- Toucher rectal.
- Spirométrie et mesure du monoxyde de carbone expiré.
- Méchage pour épistaxis (hors ballonnet).
- Anesthésie locale et topique.
- Gypsothérapie.
- Immobilisations au moyen d'attelles, orthèses et autres dispositifs.
- Réalisation de sutures (sauf visage et mains) comprenant les arcades sourcilières, le crâne et la pose/ ablation de crins ;
- Incision et drainage d'abcès, méchage.
- Tests rapides d'orientation diagnostiques inscrits au tableau 3 de l'arrêté du 1er août 2016 ainsi que ceux recommandés en cas d'épidémie ou de pandémie.
- Dosage de l'hémoglobine par " HemoCue ".
- Pose d'une oxygénothérapie (< 15l/ min).
- Défibrillation manuelle.



## Annexe II

Modifié par Arrêté du 11 mars 2022 - art. 1

LISTE DES ACTES DE SUIVI ET DE PRÉVENTION QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À DEMANDER, POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI

### Conseils hygiéno-diététiques adaptés.

Examen de la vision, épreuves fonctionnelles sur l'œil.

Rétinographie avec ou sans mydriase.

Electrocardiographie (ECG) de repos.

Mesure des pressions intravasculaires périphériques par méthode non effractive (Holter tensionnel, Tilt test).

Explorations fonctionnelles de la respiration.

Electro-encéphalographie.

### Examens d'imagerie nécessaires au suivi du patient.

Échographie-doppler des troncs supra-carotidiens.

Doppler du greffon.

Débit de fistule artério-veineuse.

Vaccinations selon calendrier vaccinal, vaccinations ciblées (grippe saisonnière, anti-tétanique, Gammaglobuline antitétanique), vaccins maladies tropicales et vectorielles.

## Annexe III

Modifié par Arrêté du 11 mars 2022 - art. 1

LISTE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NON SOUMIS À PRESCRIPTION MÉDICALE OBLIGATOIRE QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À PRESCRIRE

Dispositifs médicaux figurant dans la liste relevant de l'article L. 4311-1 du code de la santé publique.

Aide à la déambulation : cannes, béquilles, déambulateur, embouts de canne.

Aide à la fonction respiratoire : débibimètre de pointe.

Fauteuils roulants à propulsion manuelle de classe 1, à la location pour des durées inférieures à 3 mois.

Prothèse capillaire.

Prothèse mammaire externe.

Attelles et orthèses de série.

### Chaussures thérapeutiques de type CHUT/ CHUP.

Matériel de maintien à domicile (lit médicalisé, lève-malade, chaise percée, dispositif de verticalisation).

### Chaussettes et orthèses thérapeutiques anti-escarres.

Ensemble des dispositifs mentionnés dans l'arrêté du 20 mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les IDE sont autorisés à prescrire nonobstant les conditions applicables aux IDE en soins généraux.

## Annexe IV

Modifié par Arrêté du 11 mars 2022 - art. 1

LISTE DES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À PRESCRIRE POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI



6<sup>ème</sup>  
Édition

- Infirmier en pratique avancée, il est habilité à gérer des patients porteurs de plaies. **Attention**, il va s'occuper du patient dans sa globalité, pas uniquement de plaies ( comme le font déjà les médecins et infirmiers).
- IPA + DU plaies et cicatrisation/formation en plaies = professionnel avec des bases solides dans la prise en charge des plaies.



# IPA VS Protocole de collaboration.

	<b>IPA</b>	<b>Protocole coopération Art 51 loi HPST</b>
Périmètre	PEC globale	Réalisation d'actes précis
Délégation	Non (Responsabilité + ++ de l'IPA)	Oui
Autonomie	+++	Respect strict du protocole validé HAS et ARS
Formation	Diplômant, encadrée et reconnue (DE)	Variable (DU, attestation...)
Reconnaissance	Grille indiciaire dédiée	Prime de 100€/mois



# Formation

- Ouverture de la filière IPA à la réunion en septembre 2023
  - 15 places
  - Filière
    - Pathologies chroniques stabilisées et poly-pathologies courantes en soins primaires
    - Oncologie et hémato-oncologie
    - Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
    - Psychiatrie et santé mentale



## Take Home Message

- **Des champs de compétences et de connaissances élargies avec une reconnaissance de l'expertise en développant ses compétences et surtout sa posture au travers de son leadership.**



# Webinar Recherche Paramédicale du GIRCI SOHO

**La recherche en soins dans les DOM :  
Présentation de deux projets APIDOM  
conduits à La Réunion**



**Jeudi 1 juin 2023 de 14h30 à 16h**



## INTERVENANTS



**Julien MAILLOT**  
Cadre de Santé  
CHU de La Réunion



**Éric RENE**  
Cadre de Santé  
EPSM de La Réunion



## MODÉRATION



**Sophie BENTZ, PhD**  
Coordinatrice de la Recherche en  
Soins CHU de Montpellier



**Jean TONIOLO**  
Infirmier (M. Sc, Ph Dc) CHU de Limoges

